Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan positif des premières mesures de protection de la Venoge

Les premières mesures prioritaires de protection de la Venoge sont en voie d'achèvement. Elles favorisent la faune piscicole et l'écosystème de la rivière, tout en améliorant un itinéraire de randonnée et en assainissant différents rejets polluants. Le bilan intermédiaire, très positif, comprend également des études préparatoires à la prochaine série de réalisations, qui seront proposées pour la période 2008 à 2011.

La mise en oeuvre du premier train de mesures prioritaires de protection de la Venoge a été rendue possible par le crédit d'investissements de 3'278'000 francs approuvé par décret du Grand Conseil en octobre 2003 pour la période 2004-2007, ainsi que par le soutien financier de la Confédération.

Quatre des cinq mesures piscicoles destinées à supprimer les obstacles, seuils et chutes entre l'embouchure et Vufflens-la-Ville empêchant les poissons de rejoindre les zones de fraye, sont réalisées et fonctionnelles. La cinquième est planifiée pour 2007, avec une amélioration considérable des conditions de reproduction d'espèces menacées comme la Truite lacustre. Les mesures forestières en cours de réalisation concernent l'entretien et l'assainissement des rives boisées, arbres instables et embâcles, pour limiter les risques en cas de crues, l'amélioration de biotopes et la conversion de peuplements forestiers. Ces travaux constituent une réelle amélioration de l'habitat de nombreuses espèces, dont le castor. Le remplacement de la passerelle de Denges dont les culées de la passerelle d'origine n'offraient plus les garanties de sécurité requises et constituaient un obstacle à l'écoulement des eaux lors des crues et des risques d'inondations, a été réalisée en 2006 dans le cadre des mesures pour assurer la continuité des chemins de randonnée pédestre.

Le travail d'assainissement des rejets polluants de la Venoge a porté ses fruits, puisque 37 des 49 rejets inventoriés sont assainis. Par ailleurs, l'achat par l'Etat de parcelles riveraines périodiquement touchées par les crues dans le secteur de Penthaz - Gollion facilitera la réalisation de mesures de revitalisation.

Le projet de revitalisation de la Venoge à Lussery-Villars prévoit la création d'un lit majeur élargi et d'un lit mineur avec des méandres sur env. 1 km. Les conditions pour

la biodiversité seraient améliorées en période d'étiage. Le lit majeur pourrait absorber les crues avec autant sinon plus de sécurité qu'actuellement et accueillir une diversité de milieux de grande valeur écologique, avec une végétation des berges apportant l'ombrage nécessaire aux poissons et à tout l'écosystème de la rivière. L'impact de l'élargissement sur les surfaces agricoles sera limité. Des mesures d'accompagnement sont à l'étude pour améliorer l'intégration de ce projet, ne pas charger les budgets des communes et obtenir un gain pour toutes les parties. Les crues importantes de la Venoge accroissent l'érosion de la rive dans certains méandres. Des mesures combinées de protection à long terme des voies CFF et de revitalisation du cours d'eau sont à l'étude à Penthaz et Vufflens-la-Ville. La réalisation de ces projets sera inscrite dans la nouvelle demande de crédit en préparation, qui sera présentée au début de la prochaine législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 2007

DSE, Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 - Cornelis Neet, service des forêts, faune, nature, 021 316 61 40 - Jean-François Jaton, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 01